

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 4 a), c) et d) de
l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/97/4-A/Add.1

WFP/EB.3/97/4-C/Add.1

WFP/EB.3/97/4-D/Add.1

7 octobre 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO (septembre 1997)

Le Directeur exécutif présente ci-après le Rapport de la quatre-vingt-huitième session du Comité financier de la FAO concernant les points suivants de l'ordre du jour:

Paragraphe 1-7: Point 4-A: Budget du PAM pour l'exercice biennal 1998-99

Paragraphe 8-9: Point 4-D: Nomination du Commissaire aux comptes

Paragraphe 10-12: Point 4-C: Proposition concernant l'utilisation des revenus des placements

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FINANCIER

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION DU COMITE FINANCIER

18 - 26 septembre 1997

Programme alimentaire mondial

Budget du PAM pour l'exercice biennal 1998-99

1. Le Comité a examiné le document (WFP/EB.3/97/4-A) qui lui était soumis pour examen et recommandations à l'intention du Conseil d'administration.
2. Le Directeur exécutif, en présentant le budget du PAM pour 1998-99, a expliqué que les principes et priorités du Plan stratégique et financier du PAM pour 1998-2001, ainsi que les orientations fournies par le Conseil d'administration du PAM, le CCQAB et le Comité financier de la FAO lors de son examen en mai 1997, avaient été dûment pris en compte pour la préparation du budget.
3. Le Comité s'est félicité de la richesse des informations du document et de sa présentation, qui permettait une lecture aisée. Il a fait part de son inquiétude face à la tendance à la croissance de l'AAP en pourcentage des activités du PAM: 9 pour cent pendant l'exercice 1998-99, contre 5,7 pour cent seulement en 1992-93. Les membres ont demandé un complément d'information et des éclaircissements sur diverses hypothèses sur lesquelles repose la planification du budget, notamment: i) la disponibilité de ressources et les projections opérationnelles; ii) l'utilisation prévue du Fonds général; iii) l'AAP par rapport aux tendances des volumes opérationnels; iv) le niveau prévu d'opérations en 1997, le niveau élevé des reports de 1996 et les conséquences pour l'AAP; v) l'incidence des fluctuations des taux de change; et vi) la coordination et la synergie recherchées avec la FAO.
4. La Commission a exprimé sa préoccupation concernant i) l'augmentation des estimations des coûts de livraison, compte tenu de la baisse du volume de produits et de l'évolution des coûts de ceux-ci découlant d'une baisse des cours mondiaux; ii) le relèvement des estimations AAP des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention, alors que les volumes baissent. Certains membres se sont inquiétés des raisons profondes de la baisse de ressources en faveur du programme de développement.
5. Le Comité a encouragé des économies supplémentaires par la rationalisation des opérations ainsi que par une réduction du budget consacré aux services d'experts et à la production de documents. Le Comité a soulevé un certain nombre de questions et a demandé des éclaircissements concernant les initiatives opérationnelles prévues pour 1998-99, en particulier: i) la mobilisation des ressources et les initiatives de plaidoyer; ii) la décentralisation et la délégation ultérieure de pouvoirs au terrain aux bureaux extérieurs; iii) la formation et le perfectionnement du personnel; iv) le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP);

v) la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les décaissements supplémentaires prévus de 3 millions de dollars; vi) les arrangements financiers pris avec le gouvernement hôte pour les nouveaux locaux du Siège pour lesquels 10 millions de dollars seraient avancés; vii) la réduction des frais de voyage du PAM; viii) les visites de membres du Conseil d'administration sur le terrain; et ix) les reclassements de postes.

6. Le Directeur exécutif et ses collaborateurs ont répondu en donnant des précisions et des éclaircissements sur un certain nombre de questions spécifiques, notamment: i) les économies qui doivent être réalisées par le biais de réductions d'effectifs tant au Siège que sur le terrain pour l'ajustement de la capacité du PAM au niveau réduit d'opérations; ii) la réduction des lignes budgétaires concernant l'appui technique, les services d'experts, les voyages et les communications; iii) les mesures d'économie prises pour le développement des systèmes, la sous-traitance ultérieure des vérifications intérieures des comptes et les activités de recouvrement des coûts de l'Inspecteur général; iv) les coûts d'installation à engager pour les nouveaux locaux du Siège; v) les explications concernant le chiffre de 3 millions de dollars comme part possible du PAM pour les locaux communs; vi) les effectifs par sexe, l'accent étant mis sur les résultats obtenus en matière de recrutement de femmes; vii) les tendances du montant des coûts de soutien indirecte du PAM sur trois exercices biennaux consécutifs; et viii) les économies et avantages obtenus et pouvant être obtenus grâce au FMIP.

7. Le Comité s'est généralement félicité des réponses et des éclaircissements donnés par le Directeur exécutif et par ses collaborateurs. Etant donné que le PAM allait s'efforcer d'obtenir de nouvelles économies, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'administration d'approuver les recommandations du Directeur exécutif qui figurent au paragraphe 240 du budget du PAM pour 1998-99. En examinant les initiatives opérationnelles évoquées au paragraphe 151, le Comité a en outre recommandé:

- que le virement d'un maximum de 10 millions de dollars du Fonds général au FMIP ne soit considéré que comme une avance pour permettre le maintien du FMIP jusqu'à ce que les contributions des donateurs soient reçues;
- que l'avance de 10 millions de dollars au maximum, prélevés sur la Réserve opérationnelle, pour couvrir les dépenses liées aux nouveaux locaux du Siège ne soit consentie que pendant une durée limitée et que l'on s'efforce de recouvrer les dépenses conformément au bail conclu avec le propriétaire des locaux et à l'accord de Siège avec le gouvernement hôte;
- que l'utilisation d'un maximum de 3 millions de dollars du Fonds général pour couvrir tous les coûts liés aux locaux communs dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies soit être soigneusement évaluée au point de vue des économies et des avantages avant que ne soient conclus des arrangements contractuels pour les locaux communs;
- que les reclassements de postes soient appliqués de façon à préserver la structure uniforme du personnel.

Nomination du Commissaire aux comptes pour le PAM

8. Le Comité a revu son rapport de la quatre-vingt-septième session sur le Règlement financier révisé du PAM et l'a modifié car il ne semblait pas refléter exactement la décision du Comité concernant l'admissibilité aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM. Le Comité a recommandé que seul le Vérificateur général des comptes (ou un responsable exerçant une fonction équivalente) d'un Etat Membre de l'ONU ou de la FAO soient admissibles et que le

processus de sélection ne soit pas étendu à des sociétés privées de vérification des comptes. Le Comité a demandé au PAM d'apporter les modifications voulues au document présenté au Conseil d'administration à cet égard.

9. Le Comité a examiné les recommandations figurant à la page cinq du document (WFP/EB.3/97/4-D) et il est convenu:

- d'appuyer l'une ou l'autre des deux options concernant le prochain mandat du Commissaire aux comptes du PAM qui doit commencer le 1er juillet 1998 pour autant que le mandat du Commissaire aux comptes soit aligné sur les exercices financiers soumis à vérification, et
- d'appuyer pleinement les procédures recommandées par le Directeur exécutif pour la sélection et la nomination futures du Commissaire aux comptes du PAM.

Proposition concernant l'utilisation des revenus des placements

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document (WFP/EB.3/97/4-C) concernant la proposition d'utilisation des revenus des placements. Le Comité a noté que ce document était présenté au Conseil d'administration à sa demande.

11. Les membres ont demandé et reçu des éclaircissements sur: i) le caractère permanent des coûts AAP; ii) la façon dont se sont développés les déséquilibres structurels; iii) la façon de rendre compte des intérêts perçus; iv) la possibilité d'établir des taux plus élevés pour le remboursement des coûts de soutien indirect afin d'éviter le plus possible d'avoir recours aux intérêts perçus pour corriger les déséquilibres structurels AAP; et v) la nécessité d'assurer la neutralité d'affectation des intérêts perçus entre programmes et entre donateurs.

12. Le Comité a noté que l'adoption finale de la proposition faite par le Directeur exécutif au Conseil d'administration devrait s'appuyer sur le soutien des Etats Membres dans leur ensemble, ce dont on ne pouvait préjuger à l'heure actuelle, compte tenu en particulier des questions de nature politique qui se posent.